

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE

SEANCE DU 02 MARS 2020

Date de la convocation : 20 février 2020

Date d'affichage : 10 mars 2020

L'an deux mille vingt, le deux mars à dix-sept heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Eric VUILLEMIN, maire.

Présents : BAUDESSON CECILE, BAYOLLE RENEE, BEAUJEAN DOMINIQUE, BEAUJEAN JACQUES, BENOÎT JACQUES, BERGERON BEATRICE, BESNARD JEAN-FRANCOIS, BONNEFOI JEROME, BOUCHUT CHRISTOPHE, BOUTEILLER DANY, CHEIKH FETHI, COLIN FRANCE, FARIA DAVID, HAHN JEAN-PAUL, HOSDEZ JEAN-ALBERT, JUTAND-MORIN MARTINE, KEOMANY VANDHARA, LELOUARD JEAN-CLAUDE, LUCAS MARIE-THERESE, MARTIN THERESE, MILLET CLARISSE, PERROT FLORINDA, RENAUT RICHARD, RICHARD MARTINE, VUILLEMIN ERIC

Représentés : CAMUSET EMILIE par COLIN FRANCE, DELIGNY VERONIQUE par MILLET CLARISSE, MATHIEU PIERRE par CHEIKH FETHI, ROUSSEAU ANNIE par VUILLEMIN ERIC

Absents : DICHAMP PIERRE, LEVEILLE JEAN-MICHEL, VERNET JEAN-PATRICK, WASMER SERGE

Secrétaire : Monsieur LELOUARD JEAN-CLAUDE

La séance est ouverte.

20032 (DEL01) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ACHAT D'UN DRAPEAU PATRIOTIQUE ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+4	29	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue à l'Association des Donneurs de Sang une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 500 € pour financer une partie de l'achat d'un drapeau patriotique,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée,

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2020.

**20033 (DEL02) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT
ASSOCIATION DES SOUS-OFFICIERS DE RESERVE - PARCOURS AVENTURE 2020**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+4	29	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue à l'Association des Sous-Officiers de Réserve une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 000 € afin de réduire les coûts d'inscription pour les jeunes Romillons.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2020.

**20034 (DEL03) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT
MJC - CENTRE SOCIAL JEAN GUILLEMIN**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+4	29	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue à la MJC une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 500 € pour l'organisation du 30^{ème} anniversaire du mur d'escalade.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2020.

**20035 (DEL04) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT
ASSOCIATION ROMILLY KARATE DO**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+3	29	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Attribue à l'Association ROMILLY KARATE-DO une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 300 € (dont 500 € pour la réalisation du marquage et 800 € pour celle du flocage).

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

Précise que les crédits sont inscrits au budget 2020.

20036 (DEL05) DEMOLITION ET RECONVERSION DU FRANPRIX DEMANDE DE SUBVENTION

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+3	29	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la demande auprès de la Région Grand Est, d'une subvention de 102 875 € au titre du traitement et requalification des friches publiques.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

20037 (DEL 06) CREATIONS D'EMPLOIS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+3	29	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Décide la création des emplois suivants, à temps complet :

- 2 emplois d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principaux de 2ème classe

Précise que ces créations d'emplois prendront effet à la date du 1er juin 2020.

Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de pourvoir à ces nouveaux emplois et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

20038 (DEL07) CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION PONCTUELLE A TITRE GRACIEUX DE L'ANCIENNE ECOLE EUGENIE COTTON SITUEE A ROMILLY-SUR-SEINE AU PELOTON DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE (PSIG) SABRE DE ROMILLY-SUR-SEINE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+3	29	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve le projet de convention de mise à disposition ponctuelle à titre gracieux de l'ancienne école « Eugénie Cotton » au Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (P.S.I.G.) SABRE de Romilly-sur-Seine.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération et conclue entre la ville de Romilly-sur-Seine et le Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (P.S.I.G.) SABRE de Romilly-sur-Seine.

20039 (DEL08) TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE SDEA RUE TRAVERSIERE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+3	29	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Prend acte du fait que les travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public ne pourront être engagés que sous réserve des capacités de financement du S.D.E.A. et de l'accord exprès de son Bureau.

Demande de confier au S.D.E.A. la réalisation des travaux définis ci-dessus, rue Traversière,

S'engage à ce qu'un fonds de concours soit versé au S.D.E.A., Maître d'Ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 22 décembre 2017 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du S.D.E.A., ce fonds de concours étant évalué provisoirement à 700 euros,

Confirme que les crédits ont été programmés dans le cadre du Budget Primitif 2020,

Demande au S.D.E.A la désignation s'il y a lieu d'un coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le S.D.E.A. pour cette mission,

Précise que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la Ville, seront mises à disposition du S.D.E.A., en application de l'article L 1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17h52 .

Fait à ROMILLY SUR SEINE, les jours, mois et an susdits

Le maire,